



**ANCIENS COMBATTANTS CANADA (ACC)
PROGRAMME DE CHOIX (PDC) 14 - SOINS DE LA VUE (YEUX)**

***** AVIS DE CORRECTION *****

Février 2012

Anciens Combattants Canada (ACC) a récemment apporté des changements au tableau des avantages du Programme de choix (PDC) 14 – Soins de la vue (yeux). Ces changements vous ont été communiqués dans un bulletin de quatre pages qui vous a été envoyé par la poste.

Vous trouverez ci-joint une version révisée de ce bulletin, qui inclut les révisions décrites ci-dessous.

- Les nouveaux codes d'avantages 604126, 604128 et 600312, créés le 1^{er} février 2012, seront annulés à compter du 29 février 2012. Ces codes ont été créés par erreur. Veuillez continuer d'utiliser les codes 604127 et 604129 au lieu de 604126 et 604128.

604127	Avantages pour verres - lentille gauche (correctrice)	Autorisation préalable : non Prescripteur : O, OP Fréquence : 1/2 AC
604129	Avantages pour verres - lentille droite (correctrice)	Autorisation préalable : non Prescripteur : O, OP Fréquence : 1/2 AC

- Le code d'avantage 600313 apparaît maintenant dans la liste comme suit :

600313	Lentilles progressives	Autorisation préalable : non Prescripteur : O, OP Fréquence : 2/2 AC Limite en dollars : 108,99 \$ (par lentille)
--------	------------------------	--

- Le code d'avantage 602561, Remplacement de verres de contact, ne requiert plus d'autorisation préalable.
- La limite en dollars a été retirée du code d'avantage 600212, Traitement des lentilles photochromatiques.

Toute autre information contenue dans le bulletin précédent reste inchangée. Il est possible de consulter les bulletins électroniques en visitant le site Web de Croix Bleue Medavie à www.medavie.croixbleue.ca. Cliquez sur Professionnels de la santé, puis sur Bulletins sous Fournisseurs de soins de santé additionnels.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Croix Bleue Medavie, au service de renseignements des fournisseurs de votre région, au 1-888-261-4033



**ANCIENS COMBATTANTS CANADA (ACC)
PROGRAMME DE CHOIX (PDC) 14 – SOINS DE LA VUE (YEUX)
MISE À JOUR DU TABLEAU DES AVANTAGES – EN VIGUEUR LE 1^{ER} FÉVRIER 2012**

***** AVIS DE CORRECTION *****

Février 2012

Anciens Combattants Canada (ACC) a récemment effectué un examen du tableau des avantages pour le Programme de choix (PDC) 14 – Soins de la vue (yeux). La mise à jour comprend l'ajout de nouveaux codes d'avantage et des changements aux codes existants (en vigueur le 1^{er} février 2012), ainsi que l'annulation de certains codes d'avantages (en vigueur le 31 janvier 2012). Veuillez vous référer aux pages suivantes pour obtenir plus de détails.

Les fournisseurs se verront rembourser leurs frais habituels et courants, jusqu'à concurrence du montant indiqué dans le tableau des avantages.

Si vous avez des questions, prière de communiquer avec Croix Bleue Medavie, au service de renseignements des fournisseurs de votre région, au 1-888-261-4033.

À l'avenir, nous souhaiterions communiquer avec vous par courriel. Veuillez visiter le site Web de Croix Bleue Medavie au www.medavie.croixbleue.ca, cliquer sur le lien Professionnels de la santé et sélectionner le lien Mettre à jour vos coordonnées dans la liste de droite. Entrez l'information sur la page Demande du fournisseur afin de nous envoyer votre adresse courriel ou de mettre à jour d'autres coordonnées. Votre adresse courriel sera ajoutée à notre liste de distribution électronique et servira seulement à vous tenir au courant des mises à jour importantes apportées aux programmes et aux avantages (p. ex., taux, fréquences, etc.). Vous pouvez également visiter le site Web de Croix Bleue pour visualiser tous les Bulletins des fournisseurs ou pour télécharger et imprimer des formulaires de demande de règlement.

Nous vous remercions pour les soins et services continus que vous fournissez à nos anciens combattants.

RAPPEL

Anciens Combattants Canada (ACC) améliore son programme d'avantages médicaux en mettant à jour les tableaux des avantages de telle façon que la plupart des services/produits offerts nécessiteront seulement une préautorisation la première fois qu'ils seront utilisés par l'ancien combattant. En effet, dans la plupart des cas, les demandes subséquentes de l'ancien combattant n'auront pas à être préautorisées lorsqu'elles visent le même avantage, rendant ainsi l'accès aux services/produits requis plus facile.

Toutefois, certains services/avantages tels le programme de réadaptation continueront de nécessiter une préautorisation chaque fois qu'ils seront utilisés. Veuillez communiquer avec notre centre d'autorisation de traitement au numéro sans frais 1-866-812-5050 afin de vérifier l'admissibilité des clients.

NOUVEAUX CODES D'AVANTAGES – EN VIGUEUR LE 1^{er} FÉVRIER 2012 (TOUTES LES PROVINCES)

CODE	DESCRIPTION	COMMENTAIRES
600221	Polarimétrie à balayage laser GDx	Autorisation préalable requise : Oui Fréquence : 1/1 AC
600036	Tomographie rétinienne de Heidelberg (HRT) pour glaucome	Autorisation préalable requise : Oui Fréquence : 1/1 AC
600301	Pachymétrie	Autorisation préalable requise : Oui Fréquence : 1/2 AC
600302	Imagerie rétinienne	Autorisation préalable requise : Oui Fréquence : 1/2 AC Limite en dollars : 35 \$
600303	Examen thérapeutique et traitement	Autorisation préalable requise : Oui
600034	Tomographie par cohérence optique (OCT)	Autorisation préalable requise : Oui Fréquence : 1/1 AC
602561	Remplacement des verres de contact	Autorisation préalable requise : Non Prescripteur requis : O,OP Fréquence : 4/1 AC
600313	Lentilles progressives	Autorisation préalable requise : Non Prescripteur requis : O,OP Fréquence : 2/2 AC Limite en dollars : 108,99 \$ (par lentille)
630111	Examen-Lentilles Intraoculaires Maître	Autorisation préalable requise : Oui Fréquence : 1/2 AC
600310	Montures et lentilles (1 ensemble) Spécial surdimensionnées	Autorisation préalable requise : Oui Prescripteur requis : O,OP Fréquence : 1/2 AC
630100	Examen sous dilatation pour diabétiques	Autorisation préalable requise : Non Prescripteur requis : Non
602854	Frais d'ordonnance ophtalmique Multifocales/Trifocales/Progressives	Prescripteur requis : Non Limite en dollars : 90 \$
602562	Procédure/évaluation d'ajustement des verres de contact – Multifocaux/Toriques	Autorisation préalable requise : Oui Prescripteur requis : Non Fréquence : 1/1 AC
600212	Traitement des lentilles Photochromatiques	Prescripteur requis : Non
NOUVEAU CODE D'AVANTAGE – TOUTES LES PROVINCES À L'EXCEPTION DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE OÙ LE CODE EXISTE DÉJÀ POUR CET AVANTAGE		
600211	Traitement des lentilles – Traitements antireflets/anti-égratignures	Fréquence : 2/2 AC

MODIFICATIONS À DES AVANTAGES EXISTANTS – EN VIGUEUR LE 1^{ER} FÉVRIER 2012

CODE	DESCRIPTION	COMMENTAIRES
LES MODIFICATIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT À TOUTES LES PROVINCES :		
600624	Honoraires (Vision) - Ophtalmoscopie	Autorisation préalable requise : Oui (ajouté)
603070	Lunettes de soleil (sans correction), y compris les faces solaires/lunettes enveloppantes	Autorisation préalable requise : Oui (ajouté) Prescripteur requis : Non (retiré) Fréquence : 1/2 AC (modifiée)
LES MODIFICATIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT À L'ONTARIO SEULEMENT :		
600624	Honoraires (Vision) - Ophtalmoscopie	Autorisation préalable requise : Oui (ajouté) Limite en dollars : 24,74 \$ (ajouté)
LA MODIFICATION SUIVANTE S'APPLIQUE À TOUTES LES PROVINCES À L'EXCEPTION DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE (OÙ IL S'AGIT DÉJÀ D'UNE EXIGENCE) :		
600638	Honoraires (Vision) - Biomicroscopie	Autorisation préalable requise : Oui (ajouté)
LA MODIFICATION SUIVANTE S'APPLIQUE À TOUTES LES PROVINCES À L'EXCEPTION DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET DU QUÉBEC (ENTENTES CONCLUES) :		
604120	Traitement des lentilles - durcissement/lentilles résistant aux chocs	Limite en dollars : 15 \$ (ajouté)
LA MODIFICATION SUIVANTE S'APPLIQUE À TOUTES LES PROVINCES À L'EXCEPTION DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE (OÙ IL S'AGIT DÉJÀ D'UNE EXIGENCE) ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :		
600427	Honoraires (Vision) - Tonométrie	Autorisation préalable requise : Oui (ajouté) Limite en dollars : 21,70 \$ (ajouté)

**LES CODES SUIVANTS SONT ANNULÉS DEPUIS LE 31 JANVIER 2012
DANS TOUTES LES PROVINCES :**

CODE	DESCRIPTION
600220	Lentilles grand format
600332	Honoraires (vision) - examen pour voir si la personne peut porter des lentilles cornéennes
600777	Services relatifs aux montures - monture spéciale requise pour cataractes
601756	Autres avantages relatifs aux lentilles - verres progressifs
601991	Services relatifs aux lentilles - à foyer progressif
602250	Remplacement de lentille cornéenne - gauche
602255	Remplacement de lentille cornéenne - droite
603321	Lentilles en verre - traitement des lentilles - photochromique
604015	Solution pour lentilles cornéennes
604118	Étui pour lunettes
605006	Montures - spéciales (pour lentilles grand format)
604136	Autres avant. relatifs aux lentilles - lentilles à foyer exécutif
604139	Avantages pour lentilles - autres avantages pour lentilles - lentilles de plastique
602177	Essaie des lentilles cornéennes y compris les premières - à foyers multiples
601300	Examen thérapeutique

**LES CODES SUIVANTS SONT ANNULÉS DEPUIS LE 31 JANVIER 2012 DANS TOUTES LES
PROVINCES À L'EXCEPTION DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE
(OÙ UNE ENTENTE A ÉTÉ CONCLUE) :**

600230	Traitement des lentilles - revêtement ultra-violet - lentilles en verre
603324	Plastique traitement des lentilles - lentilles résistant aux rayures
603802	En verre -avantages pour verres - autres avantages relatifs aux lentilles - lentilles grand format
600218	Traitement des lentilles - couche antireflet
601945	Services relatifs aux lentilles - à foyer triple ou multiple
602156	Essaie des lentilles cornéennes y compris les premières - torique

**LE CODE SUIVANT EST ANNULÉ DEPUIS LE 31 JANVIER 2012 DANS LES PROVINCES DE
L'ATLANTIQUE SEULEMENT :**

603322	Lentilles en plastique - traitement des lentilles - photochromique
--------	--

LE CODE SUIVANT EST ANNULÉ DEPUIS LE 31 JANVIER 2012 EN SASKATCHEWAN SEULEMENT

602505	Lentilles à indice élevé
--------	--------------------------

Abréviations

AC = Année civile
O = Ophtalmologiste
OP = Optométriste